



# VICH fait

PAR ET POUR LES HABITANTS DE VICH

Cinquième année – N° 28  
Septembre 2015



Rédacteur responsable: Jean-Claude Baltzinger  
022 364 79 49 - [vichfait@gmail.com](mailto:vichfait@gmail.com)

## Une décision politique de portée plus grande qu'il n'y paraît

Dans sa séance de juin dernier, le Conseil général de Vich a refusé la proposition de la Municipalité de passer à un Conseil communal pour la prochaine législature (2016-2021). Explication de texte :

Il existe dans chaque commune un organe délibérant (législatif): le conseil communal ou conseil général selon la taille de la commune. Le conseil communal est élu par les citoyens de la commune; le conseil général est composé de l'ensemble des citoyens de la commune qui ont annoncé vouloir en faire partie et se sont fait assermenter.

Lorsqu'une commune atteint une population de 1'000 habitants, la loi vaudoise lui fait obligation d'instaurer un Conseil communal. Les communes dont la population ne dépasse pas 1'000 habitants peuvent substituer à leur conseil général un conseil communal. C'est la proposition qui a été rejetée en juin.

Parmi les arguments en faveur du rejet du passage immédiat au conseil communal, il en est un qui vaut la peine d'être mentionné: de nombreux nouveaux habitants sont en train d'arriver dans la commune. Comme ces gens ne sont pas connus des autres citoyens, leurs chances d'être élus en 2016 dans un conseil communal seraient très faibles, ils se retrouveraient donc « spectateurs » au lieu d'être acteurs de la politique de leur nouvelle commune, et ceci durant cinq ans. En leur permettant de participer aux séances du Conseil général depuis aujourd'hui jusqu'en 2021, possibilité leur est donnée de s'informer sur les tenants et les aboutissants de la politique communale, et de se faire connaître. Lorsqu'en 2020, le Conseil général décidera – espérons-le - d'être remplacé par un conseil communal, les chances d'y accéder seront égales pour tous les citoyennes et citoyens de la commune.

### Amis résidents étrangers, ceci vous concerne

Les étrangères et les étrangers acquièrent les droits politiques s'ils remplissent les conditions suivantes:

- résidence continue en Suisse durant les 10 dernières années au moins (au bénéfice d'une autorisation B, C, N, S, F, A ou L)
- domicile continu dans le canton de Vaud durant les 3 dernières années au moins (au bénéfice d'une autorisation B, C, N, S ou F)
- domicile actuel dans une commune vaudoise au bénéfice d'un permis B ou C
- 18 ans révolus



### Rejoignez les Vichamines

Avec la fin de l'été, notre section Gym a repris ses cours chaque jeudi de 18h30 à 19h30 dans la petite salle qui jouxte la salle communale de Vich.

L'activité **Gym détente** pratiquée dans un esprit ludique permet:

- une prise de conscience (bonne hygiène de vie)
- une meilleure acceptation de soi
- une découverte de ses capacités physique (cœur, souplesse, équilibre, coordination agilité).

Venez découvrir cette activité chaque jeudi, notre équipe est bien sympa et les progrès - après une participation régulière - sont assurés. Un cours de découverte est offert, p.ex. le jeudi de votre choix.

**Renseignements et inscription:**

Marties Fröhlich - tél. 022 364 36 71

### VOTER ET ÉLIRE



- Vous pouvez vous prononcer sur les objets communaux soumis aux électrices et électeurs en cas d'aboutissement d'une demande de référendum ou d'initiative.
- Vous pouvez élire les membres du législatif (conseil communal) et de l'exécutif (municipalité et syndicat ou syndic) que ce soit lors des élections générales (tous les 5 ans) ou complémentaires (en cours de législature).

Vous recevrez d'office à la maison le matériel qui vous permettra de voter, soit par correspondance, soit au bureau de vote.

### ÊTRE ÉLU-E / SIÉGER

- Vous pouvez vous porter candidat-e aux élections communales et, en cas de succès, siéger au conseil communal ou à la municipalité.
- Dans les communes de moins de 1000 habitant-e-s, vous pouvez demander en tout temps à faire partie du conseil général en vous adressant à sa présidente ou son président.



### SIGNER

- Vous pouvez soit faire partie d'un comité qui lance une initiative ou un référendum, soit le soutenir en apposant votre signature sur les listes prévues à cet effet.

Prochaine date-limite pour réception des articles: 5 novembre 2015

## La SEIC - Plus d'un siècle de production électrique

La SEIC n'a pas toujours été l'entreprise qu'on connaît aujourd'hui, celle qui offre un service global comprenant la distribution d'électricité et de chaleur, les installations électriques, téléphoniques, informatiques et la fibre optique, ainsi qu'une large gamme de prestations comprenant l'accès à Internet, au réseau de téléphone fixe et au téléseu.



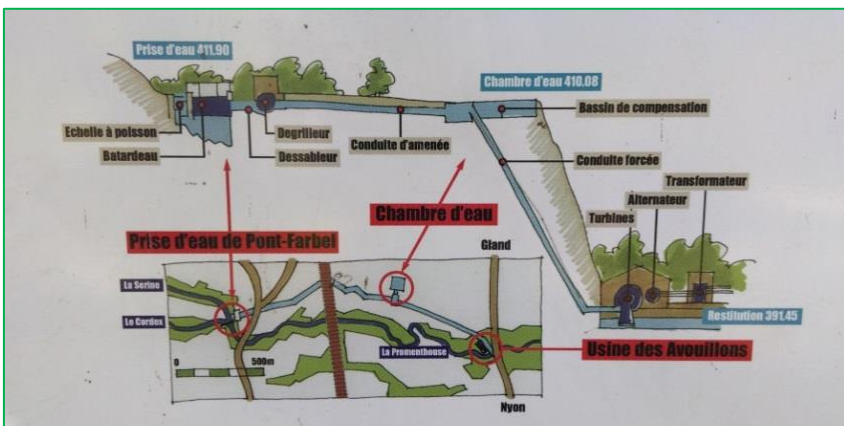
Elle est en fait riche d'une histoire commencée en 1899, il y a donc 116 ans. Connue alors sous le nom de Société électrique de la Côte, en mains privées, basée à Gland, elle se proposait d'installer et d'approvisionner l'éclairage électrique des communes de Gland, Vich et Begnins, ainsi que d'obtenir une concession pour un tramway électrique entre Gland et Begnins. Son usine hydroélectrique des Avouillons, située sur la Promenthouse, était inaugurée la même année. Elle avait coûté Fr. 450 000.- de l'époque.

Les débuts ont été difficiles, les affaires attendues tardaient, alors que la jeune société était lourdement endettée. Une recapitalisation est vite devenue nécessaire, sous la forme d'une diminution du capital social et de l'émission d'actions privilégiées. Les affaires finissant par prendre leur essor, des accords sont passés avec d'autres fournisseurs d'énergie parce que la petite usine ne suffit pas à répondre à la demande, surtout aux heures de pointe, pour lesquelles un réservoir sera bientôt construit pour accumuler l'eau. En 1906, la SEIC devient fournisseur d'électricité pour la ligne de tram Gland-Begnins et en 1920, la Clinique de Prangins, l'émetteur de Radio-Suisse et le sanatorium de La Lignière deviennent ses premiers grands clients.

Le développement de la société se poursuit de manière continue tout au cours de son premier demi-siècle d'existence. Si son statut de société anonyme est resté, le capital entièrement privé au départ, a par contre

changé de mains. Dès après la guerre, les communes participent à une augmentation de capital et en 1947, les municipalités sont représentées au sein du Conseil d'administration.

Aujourd'hui, le capital est entièrement en mains de collectivités publiques, avec 99% des actions propriétés des six communes qu'elle dessert, à savoir Gland, Prangins, Begnins, Duillier, Vich et Coinsins et 1% de la Romande Energie.



L'histoire de la SEIC est étroitement liée à celle de sa Centrale hydroélectrique des Avouillons. Cette infrastructure a évolué au fil du temps, elle est aujourd'hui équipée de deux turbines Francis couplées à un générateur triphasé d'une puissance de 200 kilowatts. Sa production ne représente aujourd'hui qu'un petit pourcentage des 100 millions de kWh que la SEIC fournit annuellement aux 20'000 habitants des six communes, ...mais c'est de l'énergie verte !

Panneau installé à la prise d'eau de Pont-Farbel

### Roland Chevrot

*La terre, je l'ai travaillée, je l'ai aimée, je l'ai respectée. Maintenant elle m'accueille.*

Né en 1923, Roland Chevrot est arrivé à Vich le 1<sup>er</sup> mars 1961, venant de Le Muids, en compagnie de sa femme et de ses trois filles. Durant les vingt-cinq années passées à Vich, Monsieur Chevrot a travaillé comme agriculteur au domaine de la famille Roux, au service des grands-parents des actuelles propriétaires. Il s'occupait de la terre (vigne, céréales), du bétail, des cochons. Il a été inspecteur du bétail, sapeur-pompier et membre de la société de tir. Roland Chevrot a été municipal de 1974 à 1981, en charge des dicastères des écoles et des domaines et de la clinique dentaire, puis par la suite, aussi de celui de l'agriculture et il a été nommé Président de la Commission scolaire. Il a quitté la commune en 1986 pour s'installer à Coinsins. Il résidait depuis deux ans et demi à l'EMS Bellevue où il est décédé le 12 juin 2015 à l'âge de 92 ans.





## Faites connaissances avec ...

*les gens de Vich et leurs familles, les raisons qui les y ont amenés et les liens qu'ils y ont tissés.*

### Bernard et Hélène Gehri

Le couple Gehri s'est installé à Vich en 1994 après avoir vécu déjà six ans dans la région. Il a eu le coup de foudre pour la maison et son environnement. Hélène, originaire du canton d'Argovie, au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce, travaillait alors pour *Hotelplan*, tout d'abord comme guide, puis comme responsable d'agence à Nyon. Elle est actuellement aux ressources humaines d'une compagnie d'assurance. Bernard, quant à lui, peut se prévaloir d'un CV riche et varié. Titulaire d'un CFC de mécanicien auto, il a passé sa maîtrise fédérale et est devenu directeur technique d'un grand garage de la Chaux-de-Fonds tout en poursuivant une carrière militaire qui l'a amené au grade de capitaine. Désireux de changer d'orientation professionnelle, il entre dans le domaine aéronautique, passe sa licence de pilote professionnel qualifié pour le vol aux instruments. Il a



ensuite fonctionné comme expert automobile et a terminé sa carrière en qualité d'inspecteur de sinistres de l'aviation pour une compagnie d'assurance. Hélène et Bernard ont tous deux siégé au Conseil général de Vich, Bernard y fonctionne d'ailleurs encore au sein de plusieurs commissions. Aujourd'hui à la retraite, la mécanique auto est un hobby qui ne l'a pas quitté, ce qui explique sa collection de voitures anciennes. Hélène, qui travaille encore, prend plaisir aux travaux manuels, à cuisiner et jardiner. Elle a récemment présenté des doudous de sa confection sur son stand de « *Vich en fête* ». Tous deux adorent les voyages et les sports de plein air, ils se sont offert un ancien camping-car VW. Toutes les occasions leur sont bonnes de recevoir des amis à la maison. Ils se plaisent à Vich, ne quitteraient leur maison pour rien au monde, apprécient la nature sous toutes ses formes. D'une première union, Bernard a deux enfants, Patrick et Mélanie, le premier lui a donné trois petits-enfants. Grâce à une bonne santé, ils sont heureux de pouvoir exercer diverses activités!

### Nos entreprises se présentent



Dès l'entrée dans ce salon de coiffure, on est frappé par la fraîcheur bienfaisante qu'on y ressent. Cette sensation de fraîcheur n'est pas seulement due à la température, mais aussi au décor. Le sol en carrelage gris, la teinte orange des murs, devant lesquels se détache le mobilier de couleur blanche, la présence de plantes



vertes et de grands miroirs, tout cela concourt à donner une image fraîche, jeune et accueillante. Et à nous rappeler que nous sommes dans un endroit géré par deux jeunes femmes qui pratiquent leur art avec un esprit ouvert, jeune et dynamique, qui ne pose pas de limite à la création. Peut-être l'origine du nom du salon ?

Le salon est situé au giratoire du village. Christina Cardoso l'a repris en 2011 après avoir passé un CFC de coiffure et quelques années de pratique. En mai 2014, elle engageait Leticia qui venait d'obtenir son CFC. Le salon dispose de 4 places de travail avec deux bacs, ainsi que d'un poste ongles. Il est grand, lumineux et frais (nous l'avons déjà dit !).



Un coin salle d'attente y est aménagé et, à la belle saison, la table et les chaises disposées à l'extérieur sont une invitation à venir avant l'heure. Le salon *No Limit* accueille hommes, femmes et enfants.

Christina et Laetitia utilisent les produits professionnels de *Keune* pour les shampoings et les soins, et ceux de *Goldwell* pour les couleurs et la permanente. Les deux jeunes femmes prennent un plaisir tout particulier à relooker les gens. Elles n'oublient pas pour autant les coiffures classiques et – lorsque demande est là – les coiffures festives.

Alors Mesdames et Messieurs, à quand le relookage ?

### Au revoir



Mon maître, le Rédacteur de *VICHfait* quittant la commune, je pars avec lui. Mais vous me reverrez de temps à autre lorsqu'il repassera vous dire bonjour pour les besoins du journal.  
Gary

Réponse au jeu du numéro précédent: A5-B9-C3-D11-E6-F7-G4-H2-J8-K1-L10

(la pouvelle I se trouve sur l'aire de repos de la Pierre Féline côté Jura)

**Prochaine date-limite pour réception des articles: 5 novembre 2015**

## QUI SONT LES CAMPEURS DU STAND DE TIR ?



*Depuis le début de l'été, le terrain près du stand de tir est très prisé par les gens du voyage.*

Vous avez certainement remarqué qu'un nombre important de caravanes et autres véhicules s'est succédé pendant tout l'été autour du stand de tir de la route des Montagnards. Qui sont ces campeurs improvisés ?

Depuis 2014, la commune de Vich a l'habitude d'accueillir sur demande quelques familles de Yéniches suisses avec 2-3 caravanes avec qui elle entretient de bons rapports. Cette année, la situation s'est péjorée avec l'arrivée de beaucoup plus de personnes sans autorisation.

Un bref rappel du statut des gens du voyage suisses est nécessaire pour bien comprendre la problématique. La Confédération les a reconnus comme minorité nationale protégée et à ce titre, leurs besoins doivent être pris en compte en matière d'aménagement du territoire. Elle a créé une fondation pour assurer les conditions de vie de la population nomade en Suisse et préserver leur identité garantie dans la Constitution.

Dans ce contexte, la Municipalité a pris contact avec le préfet Etienne Roy, médiateur pour les gens du voyage, afin de trouver la meilleure solution pour délimiter le terrain et les conditions de mise à disposition et ainsi permettre de continuer à accueillir des Yéniches à Vich mais dans le cadre fixé par les autorités. A court terme, la situation se règle d'elle-même car la plupart des gens du voyage suisses se sédentarisent dès l'automne et même dès la rentrée pour ceux ayant des enfants en âge scolaire.

Pour plus de renseignements : [www.fondation-gensduvoyage.ch](http://www.fondation-gensduvoyage.ch).

## Rentrée scolaire

Cette rentrée 2015-2016 est marquée par la mise en place des Pôles HarmoS au sein de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE) dont Vich fait partie.

Conséquence directe de l'application de la nouvelle loi sur l'école obligatoire (LEO), les Pôles HarmoS divisent les années d'école primaire en deux : 1-4 et 5-8 afin de faciliter l'harmonisation des programmes scolaires dans tous les cantons romands. Pour leur mise en place, la Direction des écoles a décidé de regrouper les communes du bas, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier et Vich, et d'attribuer les 7-8 au Collège des Pralies. C'est la raison pour laquelle, Vich accueille 81 élèves de 10 à 12 ans issus de ces 5 communes pour l'année scolaire 2015-2016. Cette solution permet de limiter les coûts de transport tout en respectant les contraintes légales.

Autre conséquence de la LEO, la journée continue assure une pérennité à notre restaurant scolaire installé depuis 2 ans dans la grande salle avec son service de patrouilleuses pour assurer la sécurité des enfants qui traversent la route cantonale.

Belle année scolaire à tous et d'ores et déjà un grand merci au personnel parascolaire pour son travail !

**Retrouvez les numéros précédents de VICHfait sur [www.vich.ch/vie locale](http://www.vich.ch/vie_locale)**